

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF476

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

ARTICLE 3 QUINVICIES

Supprimer l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à supprimer une demande de rapport d'évaluation de l'article 3 quinvicies permettant de majorer à 75 % le taux de la réduction d'impôt pour les dons au profit de la conservation et de la restauration du patrimoine religieux des communes.

Malgré l'intérêt du thème d'évaluation proposé par le Sénat, un tel travail devrait être conduit directement par le Parlement ;